

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 février 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CD32

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 33

À la première phrase de l'alinéa 3, supprimer les mots :

« de révision et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de supprimer l'inscription des possibilités de révision comme clause obligatoire au contrat.